

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
DU 14 AVRIL 2021**



*N° de résolution
ou annotation*

À une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale dûment convoquée et tenue par Google Meet, ce quatorzième jour du mois d'avril deux-mille-vingt-et-un, à 19 heures, à laquelle étaient présents :

PRÉSENCES :

Représentants des parents

Alain Deschênes
Stéphane Elliott
Daniel Lamer
Larry McKinnon

Représentants des enseignants

Alain Brochu
Gilles Cinq-Mars
Louise Tremblay
Anne-Guylaine Bruneau

Représentante du personnel de soutien

Patricia Noël

Représentante des professionnels

Lyne Magny

Représentants des élèves

Laurane Gélinas

Représentante de la communauté

Nathalie Leblanc

Direction

Kathya Paquin

1. PRÉSENCES ET QUORUM

Monsieur Larry Mckinnon, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la directrice et le président ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 14 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **MONSIEUR STÉPHANE ELLIOTT**, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 14 avril 2021 :

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME LOUISE TREMBLAY, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2021 du conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

6. CORRESPONDANCE (COURRIER ADRESSÉ AU CÉ)

Aucun courrier.

7. COMPTE RENDU DU CONSEIL ÉTUDIANT (ACTIVITÉS PASSÉES ET À VENIR)

ACTIVITÉS PASSÉES

Secondaire en spectacle et cour de caricatures

Secondaire en spectacle et cours parascolaires de caricatures en ligne. Malheureusement, la version virtuelle de Secondaire en spectacle et des cours de caricatures en ligne ont été annulés par manque d'inscriptions.

Activités midis

Le laboratoire informatique et la salle de musculation (après l'école) ont dû fermer en raison des nouvelles mesures sanitaires mises en place. Par contre, pendant l'heure du dîner, les élèves peuvent toujours, en bulle classe, jouer à des jeux de société, réserver un gymnase, réserver la salle de musculation ou réserver l'activité Just Dance à la salle multifonctionnelle.

Journée cabane à sucre

Une journée cabane à sucre a eu lieu le 12 mars dernier. Un repas de cabane était offert à la cafétéria. Les membres du personnel et les élèves pouvaient se rendre à l'extérieur de l'école pour se procurer gratuitement un cornet au beurre d'érable. De la musique folklorique jouait pour mettre un peu d'ambiance.

Pâques

Les élèves couraient la chance de gagner un panier de chocolats de Pâques en participant à différents petits jeux. Ils devaient trouver le nombre de cocos en plastique placés à l'intérieur d'un pot transparent. La personne gagnante est Julien Gélinas. Le même jeu a été fait pour les membres du personnel et c'est Manon Trépanier qui a remporté le panier de chocolats. Les élèves du comité d'action communautaire de l'Escale ont pris le temps d'écrire des mots d'encouragements et de bons vœux aux résidents des Jardins Latourelle pour l'occasion de Pâques. C'est plus de 30 cartes qui ont été envoyées.

Culture à l'école

Spectacle du groupe « Les Tireux d'Roche »

Dans le cadre de Culture à l'école, les élèves du 2^e cycle ont eu droit à un spectacle de musique traditionnelle du groupe « Les Tireux d'Roche », le 23 mars en après-midi. Premier évènement à l'auditorium depuis un an. Les règles de la santé publique ont été respectées pour la tenue de cette activité et ce fut très apprécié de tous.

Les élèves du 1^{er} cycle auront droit eux aussi à un spectacle à l'auditorium le 21 avril prochain. Il s'agit d'un groupe de musique africaine avec Basile et sa troupe. Ils nous présenteront le spectacle « Les racines de la liberté ».

ACTIVITÉS À VENIR

Élections scolaires

Au mois de mai, les élections pour le prochain conseil étudiant auront lieu.

Activité pour les finissants

Si la situation le permet, une activité pour les finissants aura lieu le 23 juin prochain.

8. COMPTE RENDU DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de la dernière rencontre, les membres du comité de parents ont discuté du calendrier pour l'année scolaire 2022-2023. Il y a eu aussi une présentation sur le regroupement des comités de parents.

9. TRAVAUX DU CONSEIL

9.1 APPROBATION DES RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Article 76 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale de Louiseville doit approuver les règles de conduite et mesures de sécurité contenues dans le code de vie de l'école, proposées par la direction.

CONSIDÉRANT que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art.77 de la LIP);

CONSIDÉRANT la recommandation qui a été déposée par la direction;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR DANIEL LAMER, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER conformément à l'article 76, 1^{er} paragraphe de la LIP, les règles de conduite et mesures de sécurité 2021-2022 de l'école secondaire l'Escale de Louiseville, telles que proposées par la direction, dont copie est versée en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction pour qu'une copie des règles de conduite et mesures de sécurité soit transmise à chaque élève de l'école et à ses parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2^e paragraphe de la LIP.

108-CÉ-20-21-35

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES DOCUMENTS DANS LESQUELS L'ÉLÈVE ÉCRIT, DESSINE ET DÉCOUPE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction d'école, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP).

Les principes d'encadrement proposés sont cohérents avec :

- Les différentes politiques du Centre de services scolaire balisant certains frais ainsi que leur gestion;
- Le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);
- Les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP). Le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il

a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN BROCHU, il est résolu :

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2021-2022. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe;

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement.

108-CÉ-20-21-36

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 APPROBATION DES FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Au sens de la loi, l'expression « fournitures scolaires » inclut ce qu'il est convenu d'appeler à l'école secondaire l'Escale « frais exigés aux parents/facture de la rentrée 2021-2022 », « fournitures scolaires 2021-2022/listes des fournitures par niveau à se procurer pour la rentrée si l'élève ne le possède pas déjà » et listes du matériel pour projets 2021-2022 ».

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil des commissaires de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'Article 77.1 et dans le respect de l'Article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes de fournitures scolaires requises par l'école;

CONSIDÉRANT que les projets des listes de fournitures scolaires ainsi que le matériel pour projets proposés par la direction ont été élaborés avec la participation des enseignants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MADAME LYNE MAGNY il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les listes de fournitures scolaires et de matériel pour projets qui seront à la charge des parents des élèves de l'école secondaire l'Escale pour l'année scolaire 2021-2022, dont copies sont versées en annexe au procès-verbal pour en faire partie intégrante;

DE MANDATER la direction pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves.

108-CÉ-20-21-37

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 APPROBATION DE LA RÉPARTITION DES RESSOURCES POUR LES ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

CONSIDÉRANT que l'article 88 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école secondaire l'Escale le mandat d'approuver la répartition des ressources pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au secondaire;

CONSIDÉRANT que la direction nous propose des modalités de mise en œuvre pour la répartition des ressources pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au secondaire;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement voit dans ces services une réponse adéquate aux besoins de certains élèves de l'école;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR STÉPHANE ELLIOTT, il est résolu :

D'APPROUVER la répartition des ressources pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au secondaire telle que proposée par la direction de l'école secondaire l'Escale, dont une copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

108-CÉ-20-21-38

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 CALENDRIER SCOLAIRE 2021-2022

Présentation du calendrier scolaire pour l'année scolaire 2021-2022, choix des fins d'étapes et rencontres de parents.

9.6 NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Ce point sera reporté au prochain conseil d'établissement.

9.7 ORGANISATION SCOLAIRE

Madame Paquin présente un aperçu du nombre d'élèves pour l'année scolaire 2021-2022.

9.8 APPROBATION DU CALENDRIER DES SORTIES ÉDUCATIVES

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, il est résolu :

D'APPROUVER le calendrier des projets d'activités tel que déposé dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

D'APPROUVER que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Ces frais sont ceux qui sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités pour l'année scolaire 2020-2021;

D'INSÉRER au budget de l'école les dépenses et les revenus générés par cette programmation.

| Date | Activité | Groupe |
|----------|--|--------|
| 19 avril | Escalade de bloc Campus Escalade | 41 |
| 20 avril | Une salle d'escalade de bloc et d'entraînement intérieur. L'escalade de bloc consiste à grimper dans un trajet prédéfini sur des murs d'une hauteur de 14 pieds. | 52 |
| 5 mai | | 42 |
| 7 mai | | 43 |

108-CÉ-20-21-39

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ

9.9 FORMATION OBLIGATOIRE DES MEMBRES DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

Discussion sur les capsules et les fiches :

- Capsule - Projet éducatif
- Capsule - Frais scolaires
- Fiche 7 – Règles de conduite et mesures de sécurité
- Fiche 8 – Gratuité scolaire et contributions financières

10. AFFAIRES NOUVELLES

a) COVID-19

Nous partageons beaucoup d'information avec les parents, car les consignes changent constamment. Nous désirions installer de nouvelles tables et de nouveaux bancs à l'extérieur, cependant nous devons attendre pour les tables, car les élèves ne peuvent pas se rassembler dehors pour manger et enlever leur masque.

Les élèves vont beaucoup plus dehors. Ils vont s'acheter de la nourriture et ils mangent dehors et jettent leurs déchets par terre. Des groupes seront organisés pour ramasser ces déchets.

b) Organisation scolaire – fin d’année 2021

Point reporté à la prochaine rencontre du conseil d’établissement.

II. RAPPORT DE LA DIRECTION

Cette année le Gala Reconnaissance du Centre de services scolaire s’est transformé en Magazine Reconnaissance. Pour l’Escale, le membre du personnel qui sera récompensé est Dominic Vincent et Laurane Gélinas est élue étudiante de l’année.

12. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance du conseil d’établissement aura lieu le 12 mai prochain.

13. ADOPTION DE LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l’ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de MONSIEUR ALAIN DESCHÊNES, il est résolu à l’unanimité :

DE LEVER la séance ordinaire à 21 h 09.

108-CÉ-20-21-40

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ